



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION ANIMATION



District de l'Hérault de Football

COMMISSION ANIMATION

Réunion du 01/04/2025

Présidence : **MM. Huc Alain & Odin Gaëtan**

Présents : **MM. Bres Thierry – Crinquand Valentin – Ginestet Herve – Malzieu Gilbert – Marcos Dominique – Pesce Pierre – Prin Jean Lou – Szukics Bruno**

Absents excusés : **MM. Le Rest Sebastien – Plaza José – Quadruppani Thibault – Rey Guy**

Le procès-verbal de la réunion du 25/03/2025 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

SECTION U12/U13

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U12 INTERDISTRICT

⚽ Poule Hérault/Aude/Po

FC CORBIERES MEDIT 1/CARCASSONNE FAC 1

S. PERPIGNAN NORD 1/FU NARBONNE 1

Du 29/03/2025

Sont reportées au 12/04/2025

(Conditions climatiques, journée de MR)

U. ST ESTEV. PERPIG. MM 1/CANET ROUSSILLON FC 1

Du 29/03/2025

Est reportée au 03/05/2025

(Conditions climatiques, journée de MR)

U12 D2

⚽ Poule A

CORNEILHAN LIGNAN 1/CLERMONTAISE 2

Du 10/05/2025

Est avancée le 05/04/2025

(Accord des clubs par mail le 27/03/2025)

U12 D3

⚽ Poule A

S. POINTE COURTE 1/VIASSOIS FCO 1

Du 22/03/2025, reportée au 12/04/2025

Est avancée le 09/04/2025

(Accord des clubs par mail le 01/04/2025)

CORNEILHAN LIGNAN 2/FLORENSAC PINET 1

Du 10/05/2025

Est avancée le 12/04/2025

(Accord des clubs par mail le 26/03/2025)

⚽ Poule E

CANET AS 1/COURNONTERRAL 1

Du 22/03/2025, reportée au 12/04/2025

Est avancée le 09/04/2025



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



(Accord des clubs par mail le 28/03/2025)

COURNONTERRAL 1/ST GELY FESC 2

Du 29/03/2025

Est reportée le 26/04/2025

(Arrêté municipal, journée de MR)

U13 D2

⚽ Poule A

PHOENIX FOOTBALL SCH 1/US BEZIERS 2

Du 15/03/2025

Sera rejouée le 26/04/2025

(Décision CRC, journée de MR)

⚽ Poule C

COURNONTERRAL 1/CASTELNAU CRES FC 2

Du 29/03/2025

Est reportée le 12/04/2025

(Arrêté municipal, journée de MR)

U13 D3

⚽ Poule A

PAULHAN ES 1/MARSEILLAN CS 1

Du 29/03/2025

Est reportée le 26/04/2025

(Challenge U13, journée de MR)

⚽ Poule B

CORNEILHAN LIGNAN 2/ASM34 1

Du 29/03/2025

Est reportée le 02/04/2025

(Accord des clubs par mail le 26/03/2025)

ENSERUNE FC 1/FLORENSAC PINET 2

Du 29/03/2025

Est reportée le 26/04/2025

(Challenge U13, journée de MR)

ALIGNAN AC 1/VILLENEUVE BEZIERS 1

Du 29/03/2025

Est reportée le 03/05/2025

(Challenge U13, journée de MR)

⚽ Poule C



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



FC DOMITIA 1/PRADES LE LEZ FC 2

Du 29/03/2025

Est reportée le 12/04/2025

(Accord des clubs par mail le 28/03/2025)

FORFAITS

ST PARGOIRE FC 1 (503543)

30108003 – U12 D3 / PHASE 3 poule E du 29/03/2025

À St Pargoire

Courriel du 28/03/2025

Amende : 28€ (Notifié moins de 10j avant la rencontre, x2, à domicile, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

B. JEUNESSE OL 2 (549091)

30139576 – U13 D2 / PHASE 3 poule A du 29/03/2025

À La Peyrade

Courriel du 28/03/2025

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant la rencontre, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

MONTARNAUD AS 2 (528515)

30139722 – U13 D3 / PHASE 3 poule C du 29/03/2025

À Jacou

Courriel du 28/03/2025

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant la rencontre, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

LA PEYRADE OL 2 (503338)

30121232 – U13 D3 / PHASE 3 poule E du 29/03/2025

À Montpellier

Courriel du 27/03/2025

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant la rencontre, x2)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ASC PAILLADE MERC 1 (547089)

30132990 – U12 D3 / Phase 3 poule F du 29/03/2025
À Lunel

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe US LUNEL 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ASC PAILLADE MERC 1 avec amende de 28€ (Non notifié, x4), pour en reporter le bénéfice à l'équipe US LUNEL 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

US BEZIERS 2 (551335)

30139572 – U13 D2 / Phase 3 poule A du 29/03/2025
À Lamalou

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ENT. LAMALOU ESGOF 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe US BEZIERS 2 avec amende de 28€ (Non notifié, x4), pour en reporter le bénéfice à l'équipe ENT. LAMALOU ESGOF 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

M. ST MARTIN AS 1

30155284 – U12 D2 / Phase 3 poule B du 29/03/2025

GIGNAC AS 2

30155285 – U12 D2 / Phase 3 poule B du 29/03/2025



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du 15/04/2025, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS ADRESSÉES HORS DÉLAI

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

M. ST MARTIN AS (523509)

30155284 – U12D2 Phase 3 poule B du 08/02/2025

GIGNAC AS 2 (503188)

30155285 – U12D2 Phase 3 poule B du 08/02/2025

Amende : 1€

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

SECTION U10/U11

FORFAITS - PLATEAUX

AS ST MATHIEU DE TREVIERS 1 (524557)

Plateau U10 niveau 1 / Phase 2 poule D du 29/03/2025

À Montpellier

Prévenu au club organisateur

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant le plateau, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ETOILE SPORTIVE PAULHANAISE 2 (548025)

Plateau U10 niveau 2 / Phase 2 poule A du 29/03/2025

À Fabrègues

Courriel du 29/03/2025

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant le plateau, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ENT. S. CŒUR HÉRAULT 1 (551642)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Plateau U10 niveau 2 / Phase 2 poule A du 29/03/2025

À Valras plage

Courriel du 28/03/2025

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant le plateau, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ENSERUNE FOOTBALL CLUB 2 (564554)

Plateau U10 niveau 2 / Phase 2 poule B du 29/03/2025

À Lapeyrade

Courriel du 28/03/2025

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant le plateau, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

SC LODEVE 1 (582251)

Plateau U10 niveau 2 / Phase 2 poule B du 29/03/2025

À Lapeyrade

Prévenu au club organisateur

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant le plateau, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FCO VIASSOIS 2 (590432)

Plateau U11 niveau 2 / Phase 2 poule A du 29/03/2025

À Béziers

Amende : 28€ (Non notifié, x4)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

REVEIL SPORTIF GIGEANNAIS 1 (564863)

Plateau U11 niveau 2 / Phase 2 poule B du 29/03/2025

À Alignan

Courriel du 28/03/2025



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant le plateau, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

AS CANETOISE 1 (509249)

Plateau U11 niveau 2 / Phase 2 poule B du 29/03/2025
À Servian

Amende : 28€ (Non notifié, x4)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FC LAVERUNE 2 (541831)

Plateau U11 niveau 2 / Phase 2 poule E du 29/03/2025
À St Martin de Londres

Prévenu au club organisateur

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant le plateau, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FC DE MAURIN 2 (532946)

Plateau U11 niveau 2 / Phase 2 poule F du 29/03/2025
À Marseillan

Prévenu au club organisateur

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant le plateau, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

RC ST GEORGES D'ORQUES 1 (545782)

Plateau U11 niveau 2 / Phase 2 poule F du 29/03/2025
À Marseillan

Courriel du 28/03/2025

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant le plateau, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



ASC PAILLADE MERCURE 1 (547089)

Plateau U11 niveau 2 / Phase 2 poule F du 29/03/2025
À Grabels

Amende : 28€ (Non notifié, x4)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

VENDEMIAN FOOTBALL CLUB 1 (580966)

Plateau U10/U11 plaisir 2 / Phase 2 poule A du 29/03/2025
À St Thibery

Courriel du 27/03/2025

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant le plateau, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ETOILE SPORTIVE PAULHANAISE 1 (548025)

Plateau U10/U11 plaisir 2 / Phase 2 poule A du 29/03/2025
À St Pargoire

Courriel du 28/03/2025

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant le plateau, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

RC VEDASIEN 4 (514400)

Plateau U10/U11 plaisir 2 / Phase 2 poule B du 29/03/2025
À Montpellier

Amende : 28€ (Non notifié, x4)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FC PAS DU LOUP 1 (514400)

Plateau U10/U11 plaisir 2 / Phase 2 poule C du 29/03/2025



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



À Teyran

Amende : 28€ (Non notifié, x4)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

AS LA GRANDE MOTTE 2 (581967)

Plateau U10/U11 plaisir 2 / Phase 2 poule C du 29/03/2025

À Villeveyrac

Courriel du 27/03/2025

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant le plateau, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FOOTBALL CLUB DOMITIA 1 (564538)

Plateau U10/U11 plaisir 2 / Phase 2 poule C du 29/03/2025

À Montpellier

Courriel du 28/03/2025

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant le plateau, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GENERAL

BEZIERS SPORT MULTIACTIVITES 2 (564754)

U10 niveau 2

Courriel du 27/03/2025 (Forfait général à compter du 24/03/2025)

Amende : 50€

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



SECTION U6/U7 & U8/U9

INFORMATIONS AUX CLUBS

Malgré les relances il manque toujours des feuilles de plateaux et de présences. Pour rappel les documents doivent être déposés par les clubs organisateurs directement sur le FAL. Les feuilles de présence peuvent aussi être déposées par les clubs directement.

L'organisateur qui accepte des équipes sans feuille de présence sur son plateau engage la responsabilité du Club en cas d'accident. Il sera en effet impossible de prouver la présence du licencié.

Il manque encore des organisateurs de plateaux sur certains secteurs malgré les relances. Merci aux Clubs de faire un effort afin que nos enfants puissent jouer. De plus, certains Clubs organisent les plateaux l'après-midi, ce qui n'est pas interdit mais avec l'accord des Clubs qui souhaitent y participer.

Prochaine réunion le 08/04/2025

Les co-présidents,
Alain Huc & Gaëtan Odin

Le Secrétaire de séance,
Valentin Crinquand